

Tunis, le 19 novembre 2009

**Note du Ministère de la Santé Publique  
concernant la vaccination contre la grippe AH1N1**  
(Suite à l'avis donné par la commission technique de la vaccination)

**I. Principes généraux :**

- La vaccination est volontaire, non obligatoire ; elle est conseillée pour certains groupes cibles ; elle ne peut être effectuée que sur prescription médicale.
- Elle sera pratiquée dans des centres de vaccination dédiés parmi les Centres de Santé de Base, les Hôpitaux publics et les délégations de l'Office National de la Famille et de la Population.
- Une dose unique sera administrée.

**II. Disponibilité du vaccin**

Un premier lot de vaccin (100.000 doses) a été livré ; une deuxième livraison - d'une quantité équivalente (100.000 doses) - sera effectuée début décembre 2009 et un troisième lot - (de 500 000 doses) - sera disponible début janvier 2010.

**III. Groupes cibles**

**III.1. Des recommandations précises concernant le type de vaccin à utiliser et les dates de démarrage de la vaccination de la femme enceinte au 1<sup>er</sup> trimestre de grossesse présentant ou non des facteurs de risque et la femme enceinte au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de grossesse ne présentant pas de facteurs de risque seront communiquées ultérieurement.**

**III.2. Dans l'immédiat :**

- Personnels de santé exerçant dans les secteurs public et privé au niveau des structures de première ligne et des services hospitaliers les plus exposés
- Personnel (prioritaire) d'autres départements ;
- Malades atteints de pathologies chroniques, à risque élevé de complication en cas de grippe AH1N1 et âgés de vingt quatre (24) mois à soixante cinq (65) ans, notamment :

- Les pathologies respiratoires :
  - Insuffisance respiratoire chronique
  - Broncho-pneumopathies chroniques obstructives (BPCO)
  - Asthme non contrôlé par le traitement (score inférieur à 20 à l'ACT)
- Le diabète insulino-dépendant (DID) avec comorbidité

*NB : Le diabète insulino-dépendant sans comorbidité et le diabète non insulino-dépendant seront pris en charge lors de la disponibilité des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lots.*

- Les insuffisances cardiaques
- Les insuffisances hépatiques
- Les insuffisances rénales chroniques traitées par hémodialyse.

*NB : les insuffisances rénales chroniques non hémodialysées seront prises en charge lors de la disponibilité des 2<sup>ème</sup> et éventuellement 3<sup>ème</sup> lots.*

- **Femmes enceintes (deuxième et troisième trimestre) atteintes de pathologies chroniques sus citées**
- **Les femmes dans les 15 jours du post partum.**
- **Enfants âgés de six (6) à vingt trois (23) mois présentant un risque élevé de complication en cas de grippe AH1N1.**

**III.3. A partir de décembre 2009, après l'arrivée du deuxième lot de vaccins, il sera procédé à un complément de vaccination ciblant :**

- Le personnel de santé, public et privé ;
- Le personnel prioritaire d'autres départements ;
- Les cas de morbidité (voir ci-dessus)

**IV. Les centres de vaccination sont :**

- Les Hôpitaux Universitaires et Régionaux pour leur personnel ;
- Les délégations de l'Office National de la Famille et de la Population ;
- Les Centres de Santé de Base et les Hôpitaux de Circonscription (consulter la liste de ces centres, notamment sur les sites du Ministère de la Santé Publique ; <http://www.santetunisie.rns.tn> et celui de l'Ordre des Médecins ; <http://www.ordre-medecins.org.tn>)

**V. L'arrivée du troisième lot de (500 000 doses), courant janvier 2010, permettra d'élargir la liste des personnes à risque, d'envisager de satisfaire d'autres demandes à l'instar de celle formulée par les services en charge de la médecine du travail (230.000 doses) et de mettre, en cas de besoin, une partie de ce lot dans les officines privées.**